

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du LUNDI 22 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Villers-Saint-Frambourg - Ognon légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle municipale, sous la présidence de M Laurent NOCTON.

Etaient présents : Messieurs : Francis. CLEREL, Charles. LECLÈRE, Géraud. MADELAINE Adjoint au Maire ;

Etaient présents : Mesdames, Coralie BESSOU, Laure DE LAPLAGNOLLE, Anne-Marie JOASSIM, Muriel.

MAQUENNEHAN, Messieurs : Raynald. ARENSBERG, Paul BRYCHCY, Emeric. DARRAS, Jean Philippe DETIENNE, Yves MÉNEZ,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés ayant donné pouvoir Juliette DE LOMBARDON donne pouvoir à Coralie BESSOU, Virginie.

HOUGRON donne pouvoir à Anne Marie JOASSIM, Emilie DELATTRE BONAMY donne pouvoir à Francis CLEREL

Absents : Mesdames Aurélie. LECLERE, Catherine. PÉRON-LECLERCQ Monsieur Laurent GARNERI

Secrétaire de séance : M. Raynald ARENSBERG

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 novembre 2023
3. Cimetière – Choix du prestataire pour l'engazonnement des allées.
4. Demande de subvention au département pour la réparation de la toiture de la mairie et des églises.
5. Demande de subvention DETR pour la réparation de la toiture de la mairie et des églises
6. Demande de subvention au département pour travaux de voirie
7. Demande de subvention DETR pour travaux de voirie
8. Demande de subvention pour le chauffage de l'église de VSF
9. Demande de subvention pour les menuiseries et la maçonnerie de l'église d'Ognon
10. Demande de fonds de concours auprès de la CCSSO
11. Convention de prêt d'usage salle d'ognon RPE/HGI
12. Convention participation aux travaux de déneigement et enlèvement verglas 2024-2026

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

M. Raynald ARENSBERG est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

2/ Approbation du compte rendu du 23 novembre 2023

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du 23 novembre 2023

3/ Désignation d'un prestataire pour la végétalisation des allées du cimetière de VILLERS SAINT FRAMBOURG

La loi du 23 Janvier 2014 a interdit l'usage des pesticides en particulier pour l'entretien des cimetières. Les services de la Commune ont reçu plusieurs réclamations relatives à l'entretien des allées du cimetière. Il a été décidé de procéder à l'engazonnement des allées du cimetière de VILLERS SAINT FRAMBOURG, seul le pourtour restera en gravier.

Monsieur le MAIRE propose que le Conseil arrête le choix d'un prestataire pour réaliser ces travaux parmi les entreprises suivantes qui ont présenté des devis :

COBALYS

ID VERDE

JARDIN DECOR

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, a décidé de retenir l'entreprise JARDIN DECOR pour un montant de 6 163.40 E Hors Taxes

4/ Demande de subvention pour réaliser des travaux d'étanchéité de la toiture de la mairie et des deux églises de VILLERS SAINT FRAMBOURG

A l'occasion de l'installation des illuminations de NOEL, les personnes présentes ont pu observer qu'un certain nombre d'ardoises coté Sud EST étaient déplacées, que les briques et les poteries sur la cheminée devaient être repositionnées, que des travaux de couverture de l'église SAINT MEDARD et de l'église d'OGNON devaient être réalisés en particulier par une réfection partielle en petites tuiles plates

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'aide à la rénovation du patrimoine bâti des collectivités

Plusieurs devis sont présentés au Conseil

A l'issue des délibérations et à l'unanimité, le Conseil décide d'accepter les travaux de réfection des toitures des 2 églises, accepte le devis de l'entreprise JULIEN Michael d'un

montant de 11 395.20 E HORS TAXES, de s'engager en cas d'attribution à réaliser ce projet et d'inscrire au budget de la commune les sommes nécessaires à sa réalisation, charge Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

5/ Demande de subvention pour réaliser des travaux d'étanchéité de la toiture de la mairie et des deux églises de VILLERS SAINT FRAMBOURG

A l'occasion de l'installation des illuminations de NOEL, les personnes présentes ont pu observer qu'un certain nombre d'ardoises côté Sud EST étaient déplacées, que les briques et les poteries sur la cheminée devaient être repositionnées, que des travaux de couverture de l'église SAINT MEDARD et de l'église d'OGNON devaient être réalisés en particulier par une réfection partielle en petites tuiles plates

Plusieurs devis sont présentés au Conseil

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux selon le taux en vigueur

A l'issue des délibérations et à l'unanimité, le Conseil décide d'accepter les travaux de réfection de la toiture de la Mairie et des toitures des 2 églises, accepte le devis de l'entreprise JULIEN Michael d'un montant de 11 395.20 E HORS TAXES, de solliciter l'aide de l'Etat au moyen d'une subvention de la D E T R 2024 , de s'engager en cas d'attribution à réaliser ce projet et d'inscrire au budget de la commune les sommes nécessaires à sa réalisation, charge Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

6/ Demande de subvention auprès du département pour réaliser des travaux de voirie

Lors de la séquence de pluies intenses récentes, il a été constaté que l'évacuation des eaux pluviales s'avérait difficile en particulier sur la zone de l'intersection de la rue de la CROIX DUPILLE et la rue VIELLE DE PONT.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de remettre en état les bordures de caniveaux rue COLIN sur une longueur de 28 m et de créer un bateau pour l'entrée d'une habitation

Sur la zone de la ROUE QUI TOURNE, il est nécessaire de prolonger une bordure de caniveau de 34 m à la suite du réaménagement du carrefour sur l'axe de la D932A avec une finition béton pour l'écoulement des eaux pluviales en direction du fossé communal

Enfin, il apparaît nécessaire de créer deux bateaux, pour le premier au niveau de la zone du passage piéton et pour le second en regard de l'entrée d'une habitation

Un devis est présenté au Conseil

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du département selon le taux en vigueur.

A l'issue des délibérations et à l'unanimité, le Conseil décide d'accepter les travaux de voirie , accepte l'estimation prévisionnelle de ces travaux selon le devis de l'entreprise D M V A d'un montant de 51 552.50 E HORS TAXES, de solliciter l'aide de l'Etat au moyen d'une subvention du département, de s'engager en cas d'attribution à réaliser ce projet et d'inscrire au budget de la commune les sommes nécessaires à sa réalisation, charge Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

7/ Demande de subvention DETR pour réaliser des travaux de voiries

Lors de la séquence de pluies intenses récentes, il a été constaté que l'évacuation des eaux pluviales s'avérait difficile en particulier sur la zone correspondant à l'intersection de la rue de la CROIX DUPILLE et la rue VIELLE DE PONT.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de remettre en état les bordures de caniveaux rue COLIN sur une longueur de 28 m et de créer un bateau pour l'entrée d'une habitation
 Sur la zone de la ROUE QUI TOURNE, il est nécessaire de prolonger une bordure de caniveau de 34 m à la suite du réaménagement du carrefour sur l'axe de la D932A avec une finition béton pour l'écoulement des eaux pluviales en direction du fossé communal

Enfin, il apparaît nécessaire de créer deux bateaux, soit pour le premier près de la zone du passage piéton et pour le second en regard de l'entrée d'une habitation

Plusieurs devis sont présentés au Conseil

Monsieur le Maire propose de solliciter subvention auprès de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux D E T R 2024 selon le taux en vigueur

A l'issue des délibérations et à l'unanimité, le Conseil décide d'accepter les travaux de voiries, accepte l'estimation prévisionnelle de ces travaux selon le devis de l'entreprise D M V A d'un montant de 51 552.50 E HORS TAXES, de solliciter l'aide de l'Etat au moyen d'une subvention de la D E T R 2024 , de s'engager en cas d'attribution à réaliser ce projet et d'inscrire au budget de la commune les sommes nécessaires à sa réalisation, charge Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

8/ Demande de subvention pour réaliser des travaux de chauffage

Il s'avère que le chauffage de l'église de VILLERS SAINT FRAMBOURG ne correspond plus aux normes de chauffage attendues en 2024.

Il est donc envisagé de remplacer le système actuel de bouteilles de propane par un système électrique par des lustres chauffants et panneaux rayonnants

Par ailleurs, un nouveau raccordement électrique sera installé, le raccordement actuel ne sera plus adapté.

Plusieurs devis ont été demandés

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'aide à la rénovation du patrimoine bâti des collectivités

A l'issue des délibérations et à l'unanimité, le Conseil décide d'accepter le changement de chauffage, de solliciter l'aide du Département, de s'engager en cas d'attribution à réaliser ce projet et d'inscrire au budget de la commune les sommes nécessaires à sa réalisation, charge Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

9 / Demande de subvention pour réaliser des travaux de remise en état de moellons et restauration de boiseries à l'intérieur de l'église d'OGNON

Il a été constaté une dégradation de moellons ainsi que des boiseries à l'intérieur de l'église d'OGNON

Il est à noter que cette église n'a pas fait l'objet de travaux significatifs depuis une période relativement longue.

Pour la partie maçonnerie, le devis s'élève à 20 150.00 E HORS TAXES

En ce concerne les travaux de boiserie la dépense est estimée à 42 558.00 E HORS TAXES

Soit un total de 62 708.00 E HORS TAXES

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux D E T R 2024 selon le taux en vigueur

A l'issue des délibérations et à l'unanimité, le Conseil décide d'accepter les travaux de maçonnerie et ceux afférents à la réfection des boiseries, de solliciter l'aide de l'Etat au moyen d'une subvention de la D E T R 2024, de s'engager en cas d'attribution à réaliser ce projet et d'inscrire au budget de la commune les sommes nécessaires à sa réalisation, charge Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

10/ Demande de subvention Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes de SENLIS SUD OISE

la Communauté de Communes de SENLIS SUD OISE a pris la décision de venir en appui de ses communes membres par la mise à disposition d'un fonds de concours

Ce dispositif permet de soutenir le financement des projets d'investissements sur le territoire de la Communauté de Communes SENLIS SUD OISE.

Le Conseil de VILLERS SAINT FRAMBOURG OGNON a délibéré le 26 Juin 2023 en acceptant le pacte financier et fiscal de ladite communauté

Monsieur le Maire propose de solliciter ce fonds de concours pour financer partiellement des travaux futurs.

A l'issue des délibérations et à l'unanimité, le Conseil décide de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de SENLIS SUD OISE au titre des fonds de concours pour des travaux à venir, de s'engager en cas d'attribution à réaliser ce projet et d'inscrire au budget de la commune les sommes nécessaires à sa réalisation, charge Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

11/ Convention de prêt d'usage d'une salle à OGNON au bénéfice de la Communauté de Communes de SENLIS SUD OISE

Dans le cadre de ses activités liées à la petite enfance, la Communauté de Communes SENLIS SUD OISE utilise, en particulier, un local à OGNON soit une journée par semaine.

Elle a exprimé le besoin de porter cette occupation à 3 jours par semaine

En conséquence, la redevance annuelle de 1 000 E sera portée à 3 000. E

A l'issue des délibérations et à l'unanimité, le Conseil décide de porter la redevance annuelle à 3 000 E et charge Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

12/ Convention pour la participation aux travaux de déneigement et d'enlèvement du verglas dans la Commune

La convention contractée avec les agriculteurs étant arrivée à son terme, Monsieur le Maire propose de la renouveler pour 3 années supplémentaires, c'est-à-dire pour les années 2024, 2025 et 2026

A l'issue des délibérations et à l'unanimité, le Conseil décide de renouveler ladite convention et charge Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

13/ Questions diverses

La loi APER

Francis CLEREL fait part au Conseil que, compte tenu de l'extrême complexité du dossier relatif à la production d'énergies renouvelables abordé dans ce dossier, il apparaît souhaitable de recevoir plus d'informations afin d'avoir la capacité de communiquer avec clarté et précision au Conseil.

Le Conseil prend acte de cette proposition

La prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat des employés de la Commune

Compte tenu de la poussée inflationniste qui a été constatée au cours des 2 dernières années, il a été mis en place la possibilité d'allouer une prime au personnel de la Commune.

Le Conseil approuve cette disposition et propose à l'unanimité de fixer très prochainement le montant de ces primes aux taux indiqué par les services de l'Etat.

Il n'y a plus de question, la séance est levée à 22h45.

Le Maire
Laurent NOCTON



Le secrétaire de séance :
Raynald ARENSBERG

